

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N° 24

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - G.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - G.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 24 : Demande de subvention auprès de l'état pour la mise en place d'une action « bien dans son assiette bien dans ses baskets » dans le cadre du contrat de ville 2015- 2020 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2331-4 et L.2331-6,

Vu l'article L.3231-1 du Code de la Santé Publique relatif au programme national relatif à la nutrition et à la santé est élaboré tous les cinq ans par le Gouvernement,

Vu le contrat de Ville 2015 2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre signé le 26 juin 2015,

Vu la Charte des Villes actives signée en 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission « Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fêtes et Sports » qui s'est réunie le 2 décembre 2015,

Considérant que le programme susvisé définit les objectifs de la politique nutritionnelle du Gouvernement et prévoit les actions à mettre en œuvre afin de favoriser :

- *l'éducation, l'information et l'orientation de la population, notamment par le biais de recommandations en matière nutritionnelle, y compris portant sur l'activité physique ;*
- *la création d'un environnement favorable au respect des recommandations nutritionnelles;*
- *la prévention, le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels dans le système de santé ;*
- *la mise en place d'un système de surveillance de l'état nutritionnel de la population et de ses déterminants ;*
- *le développement de la formation et de la recherche en nutrition humaine.*

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite mettre en place des actions conformes à la charte des Villes Actives.

Que l'objectif est de prévenir les comportements nocifs à la santé dès le plus jeune âge en déployant un programme d'ateliers autour de l'approche physiologique de l'alimentation et de l'activité physique.

Que, dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville 2016 », la Ville souhaite mettre en place une action intitulée « Bien dans son assiette bien dans ses baskets ».

Que ce projet s'inscrit dans une des orientations du Contrat de ville 2015-2020 intitulée « développer la capacité d'agir des citoyens », l'enjeu étant d'accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé.

Qu'il concernera environ 150 enfants âgés de 8 à 15 ans habitant les quartiers des Écrivains, des Présidents et des Provinces Françaises.

Que, dans ce dessein, seront mises en place des séances autour de l'alimentation dans les centres de loisirs et structures de la Ville au sein des quartiers prioritaires.

Qu'en parallèle, seront proposées des séances d'activité physique afin de faire comprendre aux enfants l'intérêt d'allier bien-être physique et équilibre alimentaire, dans un objectif de prévention en matière de santé.

Que cette action est la continuité de l'action « Alimentation et Activités Physiques » de 2010 à 2015 financée dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et proposée à destination des écoles primaires.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Solliciter une subvention de 6 000€ auprès de l'État au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville,
- Inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette action à hauteur de 15057 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

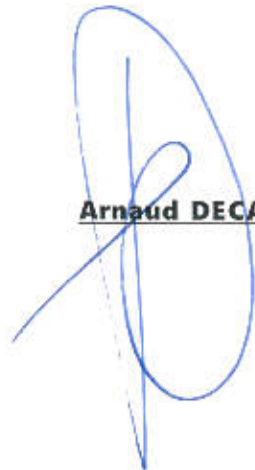
- **Sollicite** une subvention de 6 000€ auprès de l'État au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la réalisation de cette action à hauteur de 15057 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

